

Rapport d'évaluation

Plan de réussite

du Collège Champlain-St. Lawrence

Avril 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite de Champlain-St. Lawrence se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

La Commission estime que le plan de réussite de Champlain-St.Lawrence devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 3 décembre 2001**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite de Champlain-St. Lawrence¹ lors de sa réunion tenue le 3 décembre 2001. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation du Collège et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

1. Cet examen a porté sur la version du Plan institutionnel de réussite datée du 6 décembre 2000, et plus particulièrement sur les sections concernant le campus de St. Lawrence, ainsi que sur les compléments d'information transmis par le Collège (documents du 24 mai et du 15 juin 2001).

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

Le Collège ne décrit pas les caractéristiques de son milieu et de sa clientèle, reconnaissant qu'il n'est pas en mesure de le faire. Il ne peut donc identifier avec certitude quelles sont les attentes de ses élèves. Il propose cependant des hypothèses et annonce son intention de colliger et d'analyser avec rigueur les informations lui permettant de vérifier ces hypothèses et de mieux connaître sa clientèle et son évolution.

L'absence d'un système d'information intégré et comprenant toutes les données quantitatives et qualitatives nécessaires empêche le Collège d'identifier clairement les obstacles à la réussite et à la diplomation. Il examine toutefois les taux de réussite globaux, les taux de persévérance, de changements de programme et de diplomation de sa clientèle selon les secteurs et selon les programmes ciblés, mais aussi en comparant les données des trois campus du Collège Champlain. Il soulève à nouveau des hypothèses concernant les obstacles dans les programmes ciblés. Motivation et implication personnelle des élèves, préparation antérieure, transition entre le secondaire et le collégial, embauche avant la diplomation, cours problèmes et maîtrise de l'anglais sont les principaux obstacles invoqués.

Conscient des faiblesses de son analyse, le Collège inscrit à son plan de réussite plusieurs mesures destinées à corriger cette situation. Les informations ainsi recueillies lui permettront de mieux cibler ses interventions et d'appliquer des stratégies adaptées à sa situation.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

Le Collège expose dans son plan de réussite l'ensemble des mesures existantes et les stratégies complémentaires qu'il envisage. Ces mesures et stratégies sont variées et, pour la plupart, touchent directement les élèves. Certaines s'adressent à l'ensemble des élèves et d'autres plus spécifiquement aux élèves des programmes ciblés. Elles concernent la responsabilisation des élèves, la réussite des élèves à risque, l'accueil et l'intégration, le soutien à l'orientation, la réussite à la première session, la réussite de cours ciblés, la réussite des élèves dans les programmes ciblés, l'accompagnement pour le maintien aux études et la diplomation, la diplomation des finissants, la création d'un milieu d'étude et d'un milieu de vie favorisant la réussite ainsi que la sensibilisation des parents.

Le Collège a aussi adopté quelques mesures organisationnelles de nature à optimiser ses ressources pédagogiques. Elles concernent la distribution de la tâche, l'évaluation des mesures d'aide existantes, le perfectionnement des professeurs, l'évaluation des programmes et l'approche programme.

Plusieurs de ces stratégies sont en lien avec les obstacles mentionnés par le Collège, par exemple les ateliers de grammaire et d'écriture anglaise, les mesures de tutorat ou la révision du programme de technique administrative. Certaines, par leur approche des problèmes d'orientation des élèves et du passage au niveau collégial ou par leur capacité à favoriser l'intégration des élèves et l'établissement de liens personnels, ont un caractère novateur : le programme intensif d'orientation, l'événement *Élève-d'un-jour*, la diminution des groupes dans certains cours, le club des élèves de l'extérieur et les dîners thématiques en sciences de la nature en constituent autant d'exemples.

Ces mesures sont clairement définies et concrètes, notamment dans le cas des mesures propres au programme de Sciences de la nature. Le caractère obligatoire de l'une des mesures concernant le programme de Sciences humaines (un cours d'anglais précédant la session pour les élèves faibles du programme) est aussi à souligner puisqu'il est susceptible d'en accroître l'efficacité.

D'autre part, certains obstacles ne sont couverts que minimalement ou pas du tout par les stratégies prévues. Ainsi, aucune mesure ne vise à favoriser la diplomation des finissants en techniques administratives, bien que l'embauche précoce constitue un des obstacles identifiés pour ce programme, et il n'y a que quelques mesures destinées spécifiquement à remédier aux problèmes observés en sciences humaines.

L'ensemble de ces moyens et stratégies constitue une très vaste gamme de mesures de soutien à la réussite. Cependant, en l'absence d'une analyse approfondie de la situation qui permette d'identifier avec précision les obstacles à la réussite et à la diplomation, il demeure difficile d'en apprécier la pertinence et la cohérence. L'analyse des besoins ainsi que les processus d'évaluation envisagés par le Collège devraient lui permettre de mieux cibler ses moyens et stratégies et de les adapter à sa situation particulière de façon à concentrer plus efficacement ses efforts sur des obstacles clairement identifiés.

Les modalités de mise en œuvre

Les mécanismes de gestion retenus par le Collège sont de nature à favoriser la concertation et la coordination des différents services et instances. La directrice des études et le coordonnateur de la réussite de Champlain assument la coordination de l'ensemble des travaux et activités nécessaires à la réalisation du plan ainsi qu'à son suivi. Un comité de réussite assure la concertation entre les divers intervenants à Champlain-St. Lawrence. Ce comité se compose de professeurs, de membres des services aux élèves et d'un directeur. Il a pour mandat général de s'assurer de l'implantation des actions du plan de réussite, de recommander des ajustements au besoin et de veiller à l'établissement d'une culture de la réussite et de l'amélioration continue. Le comité doit rendre compte à la directrice des études et au coordonnateur de la réussite.

Le plan n'est pas explicite à propos du caractère intégré des différents services d'aide et de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage de même qu'à propos des liens entre les services aux élèves et les services et instances à vocation pédagogique.

L'ensemble des acteurs concernés participe à la mise en œuvre du plan. Professeurs, cadres et professionnels sont associés à la réalisation des activités qui les concernent et, par leurs représentants, aux travaux du comité de la réussite.

Le comité de la réussite a pour mandat de sensibiliser l'ensemble du personnel à l'importance de la réalisation du plan. De plus, le Collège reconnaît l'intérêt de ses partenaires dans la réussite des élèves mais il aurait avantage à informer les élèves, les parents, les diplômés et les employeurs au sujet de son plan de réussite. Enfin, le calendrier de réalisation est suffisamment précis, approprié à la nature des mesures envisagées. Il prévoit même, dans plusieurs cas, l'évaluation des mesures mises en place dans le cadre du plan de réussite.

Dans l'ensemble, le Collège prévoit des modalités de nature à favoriser la mise en œuvre de son plan de réussite.

Conclusion

Le Collège n'a pas pu procéder à une analyse aussi fine de sa situation qu'il l'eut voulu et identifier clairement les obstacles à la réussite et à la diplomation. Il soulève toutefois des hypothèses concernant ces obstacles pour les programmes ciblés. Plusieurs des moyens et des stratégies de réussite qu'il propose sont en lien avec ces obstacles présumés.

Le Collège entend prendre les moyens nécessaires pour connaître les caractéristiques de sa clientèle, mieux identifier les réels obstacles à la réussite et à la diplomation et faire les ajustements requis à sa stratégie, le cas échéant. Ces moyens comprennent notamment la création d'un système d'information intégré regroupant les indicateurs lui permettant d'effectuer un suivi adéquat de sa clientèle.

Les mécanismes de gestion assurent la coordination et la concertation des différents services et instances. L'ensemble des acteurs concernés participe à la mise en œuvre du plan. Le calendrier de réalisation est suffisamment précis pour favoriser le suivi des actions.

La Commission estime que le plan de réussite du Collège est de nature à permettre une prise en charge institutionnelle de la réussite, mais le Collège devrait suivre attentivement ses résultats pour en mesurer l'efficacité.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 15 avril 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 15 avril 2002, la Commission a pris connaissance du rapport de suivi du plan de réussite de Champlain Regional College². Le Collège a restructuré son plan de réussite. Il a isolé les mesures propres à chaque site d'enseignement et celles de l'administration centrale. Dans chaque cas, les mesures sont regroupées selon l'une ou l'autre des neuf stratégies retenues par le Collège. Ce faisant, le Collège a apporté quelques ajustements à son plan éliminant quelques mesures et en ajoutant d'autres à la lumière de l'expérience acquise. Dans l'ensemble, le plan est en bonne voie de réalisation.

Jugement final

La Commission estime que le plan de réussite de Champlain-St. Lawrence devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Sonia Grenon, agente de recherche

2. *Annual Report on the Student Success Action Plan*, avec lettre de transmission du 9 novembre 2001.